

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 avril 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.



N°5-45

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Mme Sylvie DALESME, Maires - Adjoints, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Nicole LATHIERE, Mme Anne BOUYER, Mme Nicole ESTERLE, Mme Jacqueline RNOT, M. Michel CAILLARD, M. Henry TURLIER, M. Jean-Paul PETIT, M. Bruno CARRAT, Mme Marie-Josée PINTO, Mme Cécile THEVENET, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DERUBE, M. Régis DESTRUEL, M. Mathieu MOUSSOUR, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, Mme Judith BERLAND, M. Nicolas MARLIN et M. Thierry GRECK, soit 33 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Approbation de la composition de la commission locale du Site Patrimonial
Remarquable (SPR)**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu sa délibération du 12 décembre 2019 approuvant le Site Patrimonial Remarquable (SPR) - Aire de Mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la Commune de Tulle,
- Considérant que l'article L 631-3 du code du patrimoine précise qu'il doit être institué une commission locale du site patrimonial remarquable (CLSPR) consultée au moment de l'élaboration, de la révision ou de la modification du document de gestion à savoir l'AVAP,
- Considérant qu'il convient suite au renouvellement du Conseil Municipal, de désigner les représentants du Conseil Municipal siégeant au sein de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable (SPR),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1 - Désigne pour siéger au sein de cette commission locale du Site Patrimonial Remarquable (SPR) en qualité de représentants du Conseil Municipal :

Titulaires	Suppléants
Hélène DESCHAMPS	Marie-Pierre NAVES-LAUBY
Jean MOULY	Florent PLAS
Henry TURLIER	Jean-Pierre ROUANNE
Violaine BOUILLAGUET	Sylvie DALESME
Bernard COMBES	Thierry GRECK

2 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Le Maire,
Laurent MELIN



Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 24 AVR. 2026

Date et ref de l'accusé de réception : 24 AVR. 2026

DS-45-21042026